

Compte rendu sommaire de la réunion du Conseil municipal du 10 avril 2017

Affiché en exécution des articles L.2121-25 et L. 5211-1 du CGCT

Sous la présidence de M. Denis TAMAIN, sont présents : Mme Florence BERTHET, M. Franck CHAUVE, Mme Sandrine VILLENEUVE, M. Bernard GERVAIS, Mme Christelle EYCHENNE, M. Ludovic LANDRÉ, Mme Marie-Hélène PERICOT-GOUTTEFANGEAS, M. Christian CHARRIERE, Mme Christelle MURON, M. Lucien ESTINES, M. Jean-Claude RICHARD, Mme Evelyne GIRARD-GOUILLOUD, Mme Laurence CROZAT, Mme Sylvie NIVOIX, M. Yannick SEYCHAL, M. Cédric ARNAUD, Mme Séverine CARTON.

Absent excusé : M. Jacques BRUNEL qui a donné procuration à M. Bernard GERVAIS.

Après avoir procédé au tirage au sort des Jurés d'Assises pour l'année 2018, M. le Maire apporte les condoléances du Conseil municipal à la famille de M. Michel DUMAS. Il rappelle qu'il avait travaillé pendant six ans, sous contrat aidé, aux services techniques de la commune.

Puis abordant l'ordre du jour, le Conseil municipal

- APPROUVE, par 16 voix pour, 1 contre, 1 abstention, l'avenant n° 1 au cahier des charges du Casino prenant en compte la modification de l'article 7 ;
- approuve à l'unanimité l'aménagement au niveau du plan d'eau d'un parcours de santé réservé pour partie aux seniors et pour partie accessible à toutes les générations ;
- APPROUVE à l'unanimité, les travaux de mise en séparatif des réseaux d'assainissement du centre bourg et autorise le Maire à déposer les demandes de subvention auprès du Conseil départemental et de l'Agence de l'Eau ;
- APPROUVE, par 17 voix pour et 1 contre, le Compte Administratif 2016 du budget annexe « Panneaux photovoltaïques » ;
- APPROUVE à l'unanimité le Compte de Gestion établi par la Trésorerie et concernant ce même budget ;
- PREND connaissance des deux courriers reçus à propos de l'installation d'une terrasse Place Anglerot et après discussion et délibération, décide, par 4 abstentions, 4 contre et 10 pour d'installer une terrasse en dur pour le restaurant La Grillotière, contre ce bâtiment ;
- APPROUVE à l'unanimité les travaux de dissimulation des réseaux secs Rue de la République, à partir de l'intersection avec la Rue de l'Aubépine et jusqu'au lieudit « Montifaux » ainsi que vers Montifaux et Rue des Bouleaux ;
- APPROUVE, par 11 voix pour, 4 contre et 3 abstentions, le changement des candélabres Montée des Sorbiers ;
- MODIFIE les dates d'ouverture et de fermeture du camping municipal de La Roche ;
- FIXE à 2.50 € le tarif d'utilisation d'une machine à laver le linge ;
- ACCEPTE la proposition de M. Thierry GERBAULT, pour l'exploitation de deux parcelles situées à Bellevue Nord, à condition que ces terrains restent en herbe ;
- APPROUVE une modification budgétaire pour permettre de régler les frais d'avocat dans l'affaire Commune/Vent du Haut Forez ;
- DECIDE, par 12 voix pour et 6 contre, d'allouer une subvention de 20 € à l'I.S.E.F. pour aider au financement d'un séjour d'un élève domicilié sur la commune ;
- EST INFORMÉ
 - que le Club de Rugby du Haut-Forez sollicite la municipalité pour qu'une équipe de jeunes puisse jouer sur le stade Jean Riol ;
 - que le terrain de tennis est très fissuré, notamment vers les filets ;
 - que d'importantes algues prolifèrent au plan d'eau

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 00.

Le Maire, Denis TAMAIN.